

Etaient présents: Mmes Andrée VIELVOYE, Marie-Renée EYMARD, Véronique LE GURUN
 Caroline LE GURUN, Angèle LE FUR
 Mrs Patrick LE FUR, Gwendal LE ROUX, Alan LE GURUN

Absents: Mrs Philippe LE FUR a donné pouvoir à Andrée VIELVOYE
 Elsa BRUGALE a donné pouvoir à Gwendal LE ROUX
 Patrick SOUNY a donné pouvoir à Angèle LE FUR

Secrétaire de séance: Véronique LE GURUN

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 00

Madame le Maire précise qu'avant chaque Conseil Municipal, les sujets ont déjà été débattus en commission

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 Janvier 2015

Approbation à l'unanimité

2- Autorisation de signature du Marché de Travaux pour la construction des 4 logements locatifs sociaux

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 5 Juillet 2014 autorisant le transfert au bénéfice de la commune de la procédure concernant le projet de construction de 4 logements sociaux à « l'Ancien Presbytère » devant être réalisés initialement sous maîtrise d'ouvrage de Bretagne Sud Habitat. Cette opération a fait l'objet de 4 consultations en date du 12 Avril 2013, 28 juin 2013, 14 Novembre 2013 et 2 Décembre 2014.

Les différentes procédures ont permis d'attribuer cette opération aux entreprises suivantes :

N° LOT	DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES	ESTIMATIONS PREVISIONNELLES H.T EN €	MONTANT H.T. EN €
1	GROS ŒUVRE - RACCORDEMENT	DIMA CONSTRUCTION	154 000,00	187 958,19
2	ENDUITS EXTERIEURS	DIAS JOAO	15 400,00	15 160,25
3	CHARPENTE - FERMETTES	ACM	21 000,00	20 015,47
4	COUVERTURE - ZINGUERIE	LE PRIOL	36 000,00	30 534,52
5	MENUISERIES PVC	SAM	22 000,00	14 979,50
6	MENUISERIES BOIS	SAM	30 500,00	32 816,54
7	CLOISONS SECHES - PLATRIERIE-ISOLATION	BRETAGNE MURS ET COULEURS	24 000,00	46 890,81
8	CHAPE - SOLS SOUPLES - FAIENCE	LE DORTZ	30 000,00	32 402,35
9	PEINTURE - PAPIERS PEINTS- NETTOYAGE	SRPN	24 000,00	35 424,54
10	ELECTRICITE - CF- CHAUFFAGE ELECTRIQUE	EGDB	40 000,00	27 690,00
11	PLOMBERIE - SANITAIRES - VMC	SAVI	37 200,00	38 950,00
TOTAL			434 100,00	482 822,17

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer l'ensemble des marchés de travaux pour un montant global de 482 822.17 € H.T.

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à signer l'ensemble des marchés

3- Perception directe des redevances portuaires près des compagnies utilisant le port de Houat

Les redevances passagers, marchandises et équipements pêche, conformément au Code des ports maritime, sont perçues par la recette des Douanes et reversées au Port diminuées des frais de gestion douanière.

Lors de la Commission portuaire du mercredi 21 janvier 2015, il a été décidé de demander que chaque entité maritime verse directement ces taxes (à l'exception de la taxe Barnier) à la commune (budget du port) permettant ainsi un meilleur contrôle des marchandises et des personnes embarquées et débarquées à Houat.

Dans l'affirmative, une convention sera nécessaire avec les différentes compagnies utilisant le port de Houat.

Il est donc proposé :

- D'instituer une redevance d'usage directe aux armateurs sur la base des droits de port approuvés par la Préfecture du Morbihan et le Conseil Général du Morbihan respectivement le 24 juillet 2002 et le 1^{er} janvier 2002 (tarif N° 5 applicable à compter du 1^{er} janvier 2002)
- de demander l'acquittement direct des redevances auprès de la commune
- de fixer les modalités pratiques de versements de la redevance et de l'utilisation des installations portuaires par voie de convention entre la commune et chaque armateur
- d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions précitées

Après avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable et autorisent Madame le Maire à mettre en place le dispositif de perception de ces taxes et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

4- Adhésion CAUE (Conseil Architecture d'Urbanisme et de l'environnement)

Le Conseil Communautaire n'ayant adhérer au CAUE que pour les communes relevant de l'ancien périmètre d'Auray Communauté au titre de 2014, Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'appel à cotisation au titre de l'année 2014 pour un montant de 74.70 €.

Ce montant de cotisation correspond à 0.30 € par habitant, sur la base de la population municipale (hors population comptée à part), base INSEE.

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le montant de la cotisation.

5- Cotisation 2015 Association Escales Photos

Madame le Maire fait part aux membres de Conseil Municipal :

- De la convention avec l'Association Escales Photos, Festival du Mor Braz
- d'une demande de cotisation par l'Association d'un montant de 2000 €

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent l'autorisation à Madame le Maire de signer la convention, votent le montant de la cotisation de 2 000 € (deux mille euros).

6- Cotisation 2015 Banque Alimentaire

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de cotisation annuelle faite par la Banque Alimentaire pour un montant de soixante- dix euros (70.00 €).

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le montant de la cotisation

7- Révision des tarifs communaux

1- REGIE TRANSPORTS

A la demande de Madame le Maire le Conseil Municipal décide de fixer à l'unanimité les tarifs de la régie tracteur comme suit :

- Caisse filets, Gels..... 4.00 €
- Demi- Container 5.00 €
- Container complet, palette, literie 8.50 €
- Transport canot 35.00 €

Location de matériel avec chauffeur :

- Petite benne tracteur 15.00 €
- Grande benne tracteur 20.00 €
- Giro broyeur 1 heure 50.00 €
- Débroussailleuse manuelle ou tondeuse 1 heure... 35.00 €

Vidange fosse septique 190.00 €

2- REGIE BUS

A la demande de Madame le Maire le Conseil Municipal décide de fixer à l'unanimité les tarifs de la régie bus comme suit :

- Passager + 1 Bagage..... 2.00 €
- Bagage supplémentaire 1.00 €
- Carnet d'abonnement 15.00 €
- Remorque 16.00 €

Pour les diables, ils seront comptabilisés au nombre de colis transportés.

Tout petit colis sera livré par le bus

Location du bus :

- A l'heure 40.00 €
- A la journée 300.00 €

3- REGIE CAMPING – BLOC SANITAIRE

A la demande de Madame le Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit :

CAMPING

- Tente pour 2 Personnes 6.00 €
- Tente entre 3 et 10 personnes 8.00 €
- Tente collective + de 10 personnes 15.00 €

Gratuit pour les enfants jusqu'à 4 ans

Il n'y a pas de taxe de séjour pour les personnes séjournant sur l'aire d'accueil

BLOC SANITAIRE

- Douches 2.00 €

4- LOCATION TABLES ET BANCS

A la demande de Madame le Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 5€ (cinq euros) la location d'une table et 2 bancs pour les particuliers.

- (la livraison étant facturée – voir délibération 2015-17 régie transport)
- Pour les associations Houataises les tables et bancs sont gratuits

5- OCCUPATION TEMPORAIRE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal une location annuelle de 11 € par M2 pour l'occupation du territoire communal à des fins commerciales.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire

6- REGIE CARBURANT

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter de 4 centimes d'euro par litre le prix du Fuel Domestique et de 2 centimes d'euro par litre le prix du Gaz- Oil Pêche en plus du prix du marché. Cette augmentation permettra de couvrir en partie les frais supportés par la commune, à savoir les frais de livraison, l'entretien et l'amortissement du matériel de dépotage.

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire

7- TARIFS PORTUAIRES

A la demande de Madame le Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs portuaires comme suit :

GLACE

- Forfait annuel de glace pour les professionnels 200.00 €
- Pour les Associations et les particuliers 5.00 € le bac

UTILISATION DE LA GRUE (Montée et descente)

- Pour les professionnels compris dans les 1.50 % de taxe gestion portuaires
- Pour les non professionnels 40.00 €

VIVIERS

- Pour les professionnels compris dans les 1.50 % de taxe gestion portuaires
- Pour les Restaurateurs forfait de 50 € par mois
-

8- LOCATION SALLE DE REUNION SALLE DE PECHEURS

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le tarif de location pour la salle de réunion au port suite au démontage du matériel de vision conférence:

- Tarif de location à la journée 70.00 €
- Caution pour nettoyage salle et sanitaire 50.00€

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

9- TARIFS REGIE SITE PORTUAIRE

A la demande de Madame le Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la régie portuaire comme suit :

Amarrage sur bouées des visiteurs plaisanciers (période de 12 H à 12 H) (Toute journée commencée étant due)

- 19 pieds Avant- port : 7.00 € Port : 10.00 €
- Jusqu'à 27 pieds Avant-port : 10.00 € Port : 16.00 €
- + de 27 pieds Avant- port : 13.00 € Port : 20.00 €

Multicoque coefficient 1.5

Pour 5 jours consécutifs de mouillage, la 6^{ème} journée est gratuite

Bouée zodiac (Toute journée commencée étant due)

- à la journée (période 12 H à 12 H 5.00 €

Service de rade gratuit

Tarifcation annuelle plaisance

- Ligne A et B 65.00 € le mètre linéaire
- Ligne C 65.00 €

(Tout changement de mouillage entrainera l'application prorata temporis de la ligne occupée)

10- TARIF TAXE DE SEJOUR 2016

A la demande de Madame le Maire et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé de fixer le tarif pour la taxe de séjour à 0.70 € partir du 1^{er} Janvier 2016

Madame le Maire précise que la taxe qui est due toute l'année est fixée pour les personnes logées à l'hôtel ou en meublés

8- Question diverses

Pas de questions diverses

Madame le Maire clôt le Conseil Municipal à 18 H 40